

<https://charcot.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article890>



Sécurité Routière Examen

- La vie de l'établissement - Ça se passe au collège -



Date de mise en ligne : vendredi 17 mai 2019

Copyright © Collège Jean CHARCOT - Tous droits réservés

Les Attestations Scolaires de Sécurité Routière contrôlent les connaissances théoriques des règles de sécurité routière. Le passage de ces ASSR est obligatoire pour tous les jeunes nés à partir du 1er janvier 1988.



Quelle est son utilité ?

L'ASSR2 est obligatoire pour l'inscription à l'épreuve théorique du permis de conduire, elle est également nécessaire pour la conduite accompagnée. Il faudra donc bien penser à conserver votre diplôme. En cas de perte ou de vol du document original, un duplicata de l'attestation ne sera pas délivré par l'établissement organisateur de l'épreuve.

Ce contrôle se présente sous la forme d'un QCM (questionnaire à choix multiple, cela veut dire que l'on répond à des questions en cochant des cases).

Il peut y avoir une seule ou plusieurs réponses Pour obtenir l'ASSR, il faut répondre de manière correcte à 10 questions sur 20 et obtenir la moyenne.

Le contenu des épreuves porte sur quatre catégories d'usagers : piétons, cyclistes, cyclomotoristes et autres (passagers, témoins ...) et sur les thèmes suivants : les comportements dans la circulation, les équipements, la réglementation, la santé, la vitesse et les intersections.



Attention, il faut connaître des règles de circulation mais l'ASSR n'est pas un examen sur le code de la route et les infractions à ne pas commettre. Le plus important est le comportement à adopter dans les situations de partage de l'espace routier, en tant que piéton, cycliste, cyclomotoriste, passager de car, de vélo, de cyclo ou de voiture ou encore témoin d'un accident.

LE SITE pour s'entraîner dans les conditions de l'épreuve.

<http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/>

LE SITE pour réviser (fiches par thème ou par usager).

<http://eduscol.education.fr/education-securite-routiere/spip.php?rubrique16>

Le site Cycloroute : des tests pour s'entraîner spécifiquement sur le cyclomoteur.

<http://www.preventionroutiere.asso.fr/education/cyclo/cyclo.htm?v1=APR&module=>

Le site Code 3000 : des tests généraux. Il faut cliquer en haut, au centre, sur « ASSR1 et ASSR2 » puis sur « 15 tests gratuits ».

<http://www.code3000.net/bsr-assr-cyclo.php>

Le site Moduloroute : conseillé pour les élèves de 3ème, avec beaucoup d'explications notamment sur les distances de freinage, temps d'arrêt, l'adhérence, le téléphone mobile, les effets du cannabis, etc...

<http://www.preventionroutiere.asso.fr/education/labo/labo.htm?v1=APR&module=>

Cette formation se déroulera en deux temps :

Une première session d'entraînement et de formation qui s'organisera selon planning suivant :

33 : Mardi 21 mai de 13h30 à 14h 30 en salle 113

34 : Mardi 21 mai de 14h30 à 15h 30 en salle 113

32 : Mardi 21 mai de 15h30 à 16h 30 en salle 113

Une session de passation qui se déroulera selon l'organisation suivante :

33 : Mardi 28 mai de 13h30 à 14h 30 en salle 113

34 : Mardi 28 mai de 14h30 à 15h 30 en salle 113

32 : Mardi 28 mai de 15h30 à 16h 30 en salle 113

Frédéric ROUSSEL

Référent Sécurité Routière